

CANADA

Débats des Communes

COMPTE RENDU OFFICIEL

DISCOURS

DE

L'HON. M. CHARLES MURPHY, M.P.

Député du comté de Russell, Ont.

SUR

L'ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU TRÔNE

Chambre des Communes, Ottawa, mardi, 19 mars 1918

L'hon. CHARLES MURPHY: Monsieur l'Orateur, au cours de la dernière législature, j'ai eu l'avantage de vous féliciter, lorsque vous avez été choisi, la première fois, pour remplir la fonction d'Orateur de cette Chambre. J'ai de nouveau, ce soir, l'heureuse occasion de vous offrir mes félicitations pour avoir été désigné, une seconde fois, pour présider les délibérations de cette assemblée, et, en ce faisant, je sens que je puis saisir l'occasion propice pour dire que vous pouvez, en tout temps, compter sur la cordiale coopération de mes collègues députés, qu'ils siègent à la droite ou qu'ils se trouvent à la gauche, pour vous aider à remplir les devoirs importants attachés à ce poste élevé que vous occupez.

En vue de hâter l'expédition de la besogne de la Chambre et afin de faciliter le travail du Gouvernement en poussant davantage la participation du Canada à la guerre, je veux exprimer une idée qui, si on l'adopte, permettra d'atteindre ces deux fins, si je ne me trompe pas. Je conseille—et c'est en ceci que mon avis consiste—que l'on change l'heure des séances du Parlement et

qu'au lieu de se réunir à trois heures de l'après-midi, la Chambre s'assemble à une heure et siège sans interruption jusqu'à six heures ou plus tard, s'il est nécessaire, et que les séances de nuit deviennent l'exception plutôt que la règle générale.

J'ai beaucoup réfléchi à cette idée, je l'ai discutée avec d'autres qui ont une expérience assez étendue des travaux du Parlement. Leur sentiment corrobore le mien, que si l'on opérait les changements conseillés, les membres du Parlement apporteraient à l'étude des questions publiques une force d'endurance, mentale et physique, pour soutenir un labeur qui, avec la procédure présentement suivie, va toujours en augmentant au fur et à mesure que la session se prolonge et que les séances de nuit se multiplient. On réglerait les affaires publiques d'une façon plus expéditive et plus satisfaisante; les membres du Gouvernement pourraient consacrer plus de temps au travail de leurs départements respectifs et ceux qui, soit à cause de leurs fonctions officielles, soit en leur qualité de membres de la presse, sont obligés de faire le rapport des délibérations quotidiennes du Parlement